

Etabli pour : **Mme DROSSON Michelle**

Numéro de dossier : 22/IMO/0299

Date: 14/03/2022



TERMITES

TYPE DE TRANSACTION

VENTE

Cadre de la mission :

Norme référence : NF P 03-201 février 2016

Nb de pages avec page de garde incluse : 15

Remis le : 15/03/2022

Au propriétaire Au donneur d'ordre

Agence immobilière Notaire

Email Courrier En main propre

SOMMAIRE

1 – Informations, Désignation du ou des bâtiments, des personnes- résumé des conclusions	2
A. - Désignation du ou des bâtiments	2
B. - Désignation du client	2
C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic.....	3
2 - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :.....	4
3 – Catégories de termites en cause :.....	7
4 – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification : ...	8
5 - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :	8
6- Constatations diverses :.....	8
7 - Moyens d'investigation utilisés :	9
8 Visa et Mentions :	9
Annexe 2– Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur.....	10

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 22/IMO/0299
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 14/03/2022
Heure d'arrivée : 09 h 30
Temps passé sur site : 1H25

1 – Informations, Désignation du ou des bâtiments, des personnes- résumé des conclusions

La mission consiste à rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altération provoquées par des termites, de les repérer de dresser le présent constat résultant d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles est accessibles et de sondage non destructif.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Dordogne**
Adresse : **La fontaine de la traverse du Puridier**
Commune : **24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France)**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Lot numéro Non communiqué,**
Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 339, 340,

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis :

..... **Ancien diagnostique**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC (Information au 27/01/2020)
Niveau d'infestation faible
12/06/2001 - Arrêté préfectoral - 010803
11/09/2001 - Arrêté préfectoral - 011429

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Mme DROSSON Michelle**
Adresse : **La fontaine de la traverse du Puridier 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France)**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom et prénom : **Mme DROSSON Michelle**
Adresse : **La fontaine de la traverse du Puridier 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France)**



C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **CABANAC Cédric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **CODS24 'Diag**

Adresse : **Les Barthoumeries
24600 SAINT MEARD DE DRONNE**

Numéro SIRET : **89288013900019**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA HAROUAT RIBERAC**

Numéro de police et date de validité : **10758538704 / 31/12/2022**

Certification de compétence **C3277** délivrée par : **LCC QUALIXPERT**, le **22/07/2020**

Analyse documentaire ou informations demandées : donneur d'ordre propriétaire

Documents demandés / informations(*)	Documents fournis (sans objet = non applicable/bien concerné)
Ancien diagnostic	N'existe pas <input type="checkbox"/> Non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input checked="" type="checkbox"/>
Présence de termite dans le bâtiment	Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Certificat de traitement antérieur antiparasitaire	Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> non fourni <input type="checkbox"/> fournie <input type="checkbox"/>
Vide sanitaire	Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006	Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> non fourni <input type="checkbox"/> fournie <input type="checkbox"/>

(*) Rappel : le propriétaire ou son représentant est tenu de fournir à la société CODS24 'Diag toutes les pièces et informations en sa possession concernant l'objet de la mission.

Résumé des conclusions

Date du repérage - temps de repérage → 14/03/2022 - 1H25

- ➔ Terme : **Absence** d'indice d'infestation de termites
- ➔ Voir les réserves figurant au chapitre constatations diverses
- ➔ Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral dont l'indice est :
 - Faible
 - Moyen
 - Fort
 - Inconnu

Informations :

- *Le présent rapport n'est pas un état parasitaire*
- *L'intervention n'est pas un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*
- *Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

2 - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Terrasse,
Rez de chaussée - CHAUUFFERIE,
Rez de chaussée - ANNEXE chaufferie,
Rez de chaussée -
Entrée/cuisine/salon/Séjour,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - SDB,
Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Chambre 2,
Rez de chaussée - Bureau,
Rez de chaussée - DEBARRAS,
Rez de chaussée - Cave,
1er étage - Combles,

Rez de chaussée - Chalet entree cuisine salon,
Rez de chaussée - Chalet chambre 1,
Rez de chaussée - Chalet sdb wc,
Rez de chaussée - Chalet grenier,
Rez de chaussée - Hangar gauche,
Rez de chaussée - Chambre hangar gauche,
Rez de chaussée - Hangar droit,
Rez de chaussée - Maison four a pain,
Rez de chaussée - ANNEXE,
Rez de chaussée - Pool house,
Rez de chaussée - Local technique piscine,
Rez de chaussée - salle d'eau et wc ext,
Rez de chaussée - Yourte

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Terrasse	Sol - Parquet et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAUUFFERIE	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
ANNEXE chaufferie	Sol - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée/cuisine/salon/Séjour	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet 2 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur avec allège - ciment >1949 et Peinture, carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
DEBARRAS	Sol - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, D - placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et poutres et plancher	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - pierres et crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - terre et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Combles	Sol - Parquet et laine de roche	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et charpente et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée		
Chalet entree cuisine salon	Sol - Carrelage >1949 et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - lambris bois, pierres, placoplâtre >1949 et Peinture, brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chalet chambre 1	Sol - Carrelage >1949 et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux contre-plaqués >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chalet sdb wc	Sol - Carrelage >1949 et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - pierres >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - placoplâtre >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chalet grenier	Sol - Parquet >1949 et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Hangar gauche	Sol - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et Film et chevrons	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre hangar gauche	Sol - Parquet >1949 et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar droit	Sol - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et Film et chevrons	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - pierres et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison four a pain	Sol - Terre et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierres >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et plancher et poutres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
ANNEXE	Sol - Parquet >1949 et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - placoplâtre, pierres >1949 et Peinture, brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Pool house	Sol - Parquet >1949 et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Local technique piscine	Sol - Béton >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau et wc ext	Sol - Carrelage >1949 et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - panneaux contre-plaqués >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois >1949 et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Yourte	Sol - Parquet >1949 et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - Bois >1949 et brut	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

3 – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**
- **Les termites de bois sec**
- **Les termites arboricoles**

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.



4 - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

5 - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

6- Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-TOUS	<p>Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire.</p> <p>Partie de charpente de l'étage aménagé en sous pente, visible partiellement.</p> <p>Les avancées de toit, les éléments de charpente et tous les autres éléments d'une hauteur > à 3 mètres n'ont pas pu être examinés compte tenu de la hauteur.</p> <p>Les éléments cachés (plafond, murs, sol) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, plâtre, ciment ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.</p> <p>Le bien si situant dans une zone déclarée à risque concernant la présence de termites par le préfet et dans un environnement proche contaminé, une surveillance par un contrôle régulier des éléments à risques serait souhaitable.</p> <p>Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois.</p>

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations complémentaires doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle de termites.

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

7 - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

8 Visa et Mentions :

Visite effectuée le **14/03/2022**.

Fait à **ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC**, le **14/03/2022**

Par : **CABANAC Cédric**


 CODS24' Diag
Diagnostics immobiliers



Annexe 2- Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur



ORDRE DE MISSION



Objet de la mission :		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique (DPE)	<input type="checkbox"/> Etat des Installations gaz
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input type="checkbox"/> Etat des lieux
<input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodiques	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input checked="" type="checkbox"/> ESRIS / ERP
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input type="checkbox"/> Tantième de copropriété	
Donneur d'ordre	Propriétaire	Locataire
Type : Propriétaire Nom / Société : Mme DROSSON Michelle Adresse : La fontaine de la traverse du Puridier 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France) Téléphone : 06.83.13.80.27 Mail : lapoulozeudor@ad.com	Nom / Société : Mme DROSSON Michelle Adresse : La fontaine de la traverse du Puridier 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France) Tel : 06.83.13.80.27 Mail : lapoulozeudor@ad.com	Nom / Société : Adresse : Tel : Mail :
Désignation du bien	Informations complémentaires	
Type de bien : Habitation (maison individuelle) Adresse : La fontaine de la traverse du Puridier 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (France) Département : Dordogne Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres Section cadastrale AC , Parcelle(s) n° 339, 340 , Numéro de lot(s) : Non communiqué Lots rattachés : <input type="checkbox"/> Cave , <input type="checkbox"/> Garage , <input type="checkbox"/> Terrain , <input type="checkbox"/> Autre	Personne à contacter : Mme DROSSON Michelle Précision : <input type="checkbox"/> Ascenseur, <input type="checkbox"/> Animaux Maison de 180m²+ Maison de 50 m²+ Divers dépendances de 260m² Remise des clés : Sur place donné par le propriétaire Date et heure de la visite : durée approximative : 06 h 00 Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction Permis de construire : < 1949	
Analyse documentaire ou informations demandées donneur d'ordre <input type="checkbox"/> propriétaire <input checked="" type="checkbox"/>		
Documents demandés	Documents fournis (sans objet = n'existe pas/non nécessaire)	
Anciens diagnostics Acte authentique de vente (pour consultation) Règlement de copropriété (pour consultation) Certificat de conformité Installation électricité Certificat de conformité installation gaz Entretien annuel chaudière Entretien annuel conduit de fumée Certificat de traitement antérieur antiparasitaire Notice technique (cf l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux > au 1/11/2006)	Aucun <input checked="" type="checkbox"/> DPE <input type="checkbox"/> CREP <input type="checkbox"/> AMIANTE <input type="checkbox"/> ELEC <input type="checkbox"/> GAZ <input type="checkbox"/> Termites <input type="checkbox"/> Non fourni <input checked="" type="checkbox"/> consulté <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Non fourni <input type="checkbox"/> consulté <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Non fourni <input checked="" type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> non fourni <input type="checkbox"/> fourni <input type="checkbox"/>	
Informations demandées	Informations fournies	
Surface habitable estimée ou connue Date de construction de l'immeuble Date d'obtention du permis de construire Existence d'amiante visible dans l'immeuble Existence d'amiante confinée suite à travaux Présence de termite dans le bâtiment ou alentours Existence prise de terre Vide Sanitaire Nature du chauffage Si ECS contenance ballon Autorisation de marcher sur la laine de verre existante	Ne sais pas <input type="checkbox"/> Shab = 180 m² environ <input checked="" type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> <1949 <input checked="" type="checkbox"/> <1997 <input type="checkbox"/> >2000 <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input checked="" type="checkbox"/> date /mois/an <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> fioul <input type="checkbox"/> électrique <input checked="" type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/> préciser : Ne sais pas <input type="checkbox"/> contenance : 200 Litres <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Informations relatives aux diagnostics Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents et informations dont il aurait connaissance relative aux présentes missions. Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plâtres et cloisons. Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (trappes des baignoires / évier, ...) Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaudière, locaux électrique HT et BT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisée. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.		

CHERS CLIENTS, NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE DES ELEMENTS CI-DESSUS, ET DE NOUS ALERTER et MODIFIER SI VOUS CONSTATIEZ UNE CONTRADICTION.

Le **14/03/22**
 A **Rouffignac**

Nom : **Drosson**
 Prénom : **Michelle**
 Donneur d'ordre
 Propriétaire

Signature



Certificat N° C3277

Monsieur Cédric CABANAC

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 22/07/2020 au 21/07/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 22/07/2020 au 21/07/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 22/07/2020 au 21/07/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 03/09/2020 au 02/09/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 16/11/2020 au 15/11/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 03/09/2020 au 02/09/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 16 novembre 2020

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

PIO

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



Votre Agent Général
Sébastien HAROUAT
8 rue du 26 Mars 1944
24600 RIBERAC
18 Avenue de l'Angoumois
16190 MONTMOREAU
Tél : 05.45.60.35.36
agence.harouatribierac@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS **15005931**
Site ORIAS www.orias.fr

- CABANAC CEDRIC
LIEU DIT LES BARTHOUMERIES
24600 ST MEARD DE DRONE

Votre contrat

Responsabilité civile

Vos références

Contrat 10758538704

Date du courrier
30 décembre 2021

Votre attestation Responsabilité civile Civile Prestataire

La société **AXA FRANCE IARD** atteste que l'assuré :
CABANAC CEDRIC

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10758538704** ayant pris effet le **17/12/2020**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

- . amiante sans mention
- . DPE sans mention
- . électricité
- . gaz
- . plomb sans mention
- . Surface habitable loi BOUTIN et CARREZ
- . Termites

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager
l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Ribérac, le 30 décembre 2021

Pour l'assureur
N°Orias 15005931
Votre Agent Général
Agence AXA Sébastien HAROUAT
8 rue du 26 Mars 1944
24600 RIBÉRAC
Tél : 05 45 60 35 36
Mail : agence.harouatribierac@axa.fr

AXA France Iard Société anonyme au capital de 214799038 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE
AXA France Vie Société anonyme au capital de 487 725 073 90 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE
AXA Assurances Iard Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 696 309
AXA Assurances Vie Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le code des assurances





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **Cédric CABANAC** technicien diagnostiqueur pour la société **SAS CODS24 'Diag** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences.
- Avoir souscrit à une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **ST MEARD DE DRONNE** le **01 janvier 2022**



CODS24 ' Diag
Diagnostics Immobiliers

